

PISCINE HORS TERRE

Formulaire de demande de certificat



Réservé à l'administration

DATE DE RÉCEPTION

Demande

Procédure pour l'émission du permis ou du certificat

- ▶ Veuillez suivre chacune des étapes du présent formulaire;
- ▶ Veuillez déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, incluant les documents exigés;
- ▶ Des frais pourraient être applicables;
- ▶ Le Service d'urbanisme communiquera avec vous lorsque le permis ou le certificat sera prêt, ou si votre demande s'avère incomplète.

Important

Pour obtenir un certificat ou un permis, vous devez fournir tous les documents requis et remplir le présent formulaire de façon complète et conforme aux règlements municipaux. Le fonctionnaire responsable peut exiger tout renseignement ou document supplémentaire. Des documents incomplets ou des informations inexacts peuvent retarder, invalider ou annuler la demande.

Ce formulaire ne constitue en aucun temps, ni une demande complète ni une autorisation de réaliser les travaux

1

Identification de l'emplacement des travaux

Adresse des travaux			
Numéro(s) de lot(s)			
Terrain riverain d'un cours d'eau ou un milieu humide ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
	<small>Si oui, certaines dispositions réglementaires pourraient s'appliquer.</small>		
Présence d'un talus sur le terrain ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
	<small>Si oui, certaines dispositions réglementaires pourraient s'appliquer.</small>		

2

Identification du requérant

Nom complet			
Êtes-vous le propriétaire ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
	<small>Si vous n'êtes pas le propriétaire, vous devez nous présenter une procuration signée de ce dernier. Si vous êtes récemment propriétaire (depuis moins de 6 mois), vous devez nous fournir une copie de l'acte notarié.</small>		
Adresse postale	Adresse	Ville	Code postal
No. téléphone	Travail	Cellulaire	Autre
Courriel			

3

Identification du propriétaire

Même que requérant	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
Nom complet			
Adresse postale	Adresse	Ville	Code postal
No. téléphone	Travail	Cellulaire	Autre
Courriel			

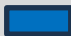

4

Identification de l'entrepreneur

Auto-construction?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Nom de l'entrepreneur		
Adresse postale	Adresse	Ville
No. téléphone	Travail	Cellulaire
No RBQ		Nom complet du responsable

5

Expliquez-nous votre projet

Type de projet	Construction / Installation <input type="checkbox"/>	Déplacement <input type="checkbox"/>		
Localisation	Cour arrière <input type="checkbox"/>	Cour latérale <input type="checkbox"/>	Cour avant ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/>	Cour avant secondaire ⁽²⁾ <input type="checkbox"/>
<p>⁽¹⁾ Elle peut être implantée en cour avant si le bâtiment principal est implanté à une distance supérieure à 30 mètres de la ligne de rue. Dans un tel cas, la piscine extérieure doit être localisée à un minimum de 15 mètres de toute emprise de rue et ne doit pas empiéter dans l'espace compris entre la façade du bâtiment principal et la ligne de rue. Un écran végétal doit également être implanté entre la piscine et l'emprise de la rue.</p> <p>⁽²⁾ Une distance minimale de 5 mètres ou l'équivalent de la marge de recul avant secondaire doit être respectée.</p>				
Dimension 		Diamètre 		Hauteur ⁽³⁾
Volume d'eau		Filtreur (sel ou sable)		
<p>La superficie de la piscine doit être inférieure à 7% de la superficie du terrain sans excéder 75% de la superficie d'implantation du bâtiment principal.</p> <p>⁽³⁾ Une enceinte est requise pour toute piscine hors terre dont la paroi mesure moins de 1,2 m de hauteur, ainsi que pour toute piscine démontable dont la paroi est inférieure à 1,4 m.</p>				
Description détaillée				

6

Normes d'implantation de la piscine

Normes	Votre projet	
La distance minimale entre la piscine et le bâtiment principal est de 1,2 m.	Distance entre la piscine et le bâtiment principal	
La distance minimale entre la piscine et un bâtiment et/ou construction complémentaire est de 1,2 m.	Distance entre la piscine et le bâtiment et/ou construction complémentaire	
La distance minimale entre la piscine et la ligne de lot latérale est de 1,2 m.	Distance de la piscine avec ligne de lot latérale	
La distance minimale entre la piscine et la ligne de lot arrière est de 1,2 m.	Distance de la piscine avec ligne de lot arrière	

7

Normes d'implantation du filtreur / système au sel / thermopompe

Localisation du filtreur / système au sel	Les conduits reliant le filtreur à la piscine doivent être souples.		
À l'intérieur d'une remise <input type="checkbox"/>			
Sous une structure d'au moins 1,2 m de haut (ex. : sous le patio) <input type="checkbox"/>			
Normes	Votre projet		
Le filtreur / le système au sel doivent être situés à plus de 1 m de la piscine et des lignes de propriété.	Distance entre le filtreur / le système au sel et de la piscine		
	Distance entre le filtreur / le système au sel et les lignes de propriété	Latérale	Arrière
La thermopompe doit être située à plus de 1 m de la piscine ou de l'enceinte et à plus de 2 mètres des lignes de propriété.	Distance entre la thermopompe et la piscine		
	Distance entre la thermopompe et les lignes de propriété	Latérale	Arrière

8

Moyen d'accès

- | | |
|---|--------------------------|
| Une échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement | <input type="checkbox"/> |
| Une échelle ou une plate-forme protégée par une enceinte (conforme aux dispositions ci-dessous) | <input type="checkbox"/> |

9

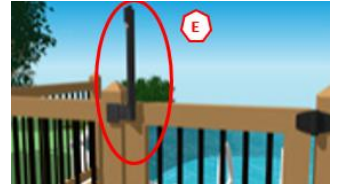
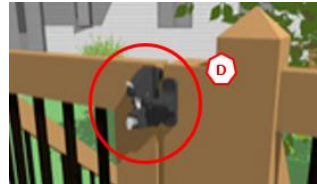
Normes d'implantation de la plate-forme (patio / deck)

Matériaux de la plate-forme			
Dimension de la plate-forme			
Normes	Votre projet		
Le patio doit être situé à plus de 1,5 m des lignes de propriété.	Distance entre le patio et les lignes de propriété	Latérale	Arrière
La hauteur du plancher ne peut excéder 1,5 mètre.	Hauteur du plancher de la plate-forme		

10

Normes de la plate-forme (patio / deck)

Normes	Votre projet	
La distance entre les rebords de la piscine et l'enceinte (garde-corps) est supérieure à 1 mètre.	Distance entre les rebords de la piscine et l'enceinte (garde-corps)	
L'enceinte (garde-corps) doit avoir une hauteur minimale de 1.2 m. ^(A)	Hauteur de l'enceinte (garde-corps)	
L'enceinte (garde-corps) est conçue pour empêcher un objet sphérique 10 cm de passer. ^(B)	Distance entre les barreaux	
La distance entre le sol et l'enceinte (garde-corps) est inférieure à 10 cm. ^(C)	Distance entre le sol et l'enceinte (garde-corps)	
L'accès est muni d'une porte qui se ferme et se verrouille automatiquement.	Accès muni d'un loquet et de penture à ressort conforme?	
Le loquet doit se situer à l'intérieur et dans le haut de l'enceinte. ^(D)	Loquet est à l'intérieur de l'enceinte	
Ou le loquet doit se situer à l'extérieur, à au moins 1,5 m de hauteur. ^(E)	Loquet est à l'extérieur de l'enceinte	



11

Contraintes supplémentaires

Terrain de coin ou terrain transversal : Lorsque votre propriété se trouve sur un coin de rue ou qu'une rue borde la cour arrière, certaines normes peuvent s'appliquer.	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Cours d'eau à proximité : La piscine doit se trouver à l'extérieur de la bande riveraine, vous pouvez avoir cette information sur votre certificat de localisation.	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Zone potentiellement exposée aux glissements de terrain : La piscine doit respecter une bande de protection du haut et du bas d'un talus.	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Servitude d'utilité publique : Vous devez implanter votre piscine à l'extérieur de la servitude.	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Fil électrique : Il est interdit d'implanter une piscine sous une ligne ou un fil électrique. Veuillez consulter les autres normes d'Hydro-Québec concernant les fils électriques. www.hydro-quebec.com	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

12

Échéance et coût des travaux

Date prévue du début des travaux		Date prévue de la fin des travaux	
Coût approximatif des travaux (matériaux et main-d'œuvre)			

13

Documents obligatoires

- Copie de l'acte notarié **si récemment propriétaire** ou une procuration (autorisation) du propriétaire actuel, si nécessaire.
- Un plan d'implantation indiquant :
- Les bâtiments et leur distance avec la piscine ou l'enceinte projeté;
 - Les limites de lot et leur distance avec la piscine ou l'enceinte projeté;
 - La localisation de l'enceinte (clôture) projetée et sa distance avec la piscine projetée ainsi qu'avec les bâtiments existants et projetés, le cas échéant;
 - La localisation, la hauteur, les matériaux et le mode de verrouillage de l'enceinte (clôture) de la piscine;
 - La localisation des éléments accessoires à la piscine et leur distance aux limites de lot, à l'enceinte et à la piscine projetée (ex. filtreur, système au sel, glissoire, tremplin, etc.).
- Croquis de la plate-forme / patio

Selon la nature ou l'emplacement des travaux, d'autres documents pourraient s'avérer nécessaires.

14

Autorisation du ou de la requérant(e)

Optionel

Le (la) soussigné(e) déclare que les renseignements fournis dans la présente demande, ainsi que tout autre document produit dans le cadre de celle-ci, peuvent être transmis par la Ville à tout nouveau propriétaire du terrain, en cas de vente ou de cession, si celui-ci en fait la demande.

Signature

Date

15

Signature et date de la demande

Le (la) soussigné(e) déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et qu'il (elle) a pris connaissance de la réglementation et des normes d'implantation en vigueur en lien avec son projet. Le (la) soussigné(e) comprend que le présent formulaire ne constitue pas un permis ou un certificat lui permettant d'exécuter les travaux.

Signature

Date

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux sans l'obtention d'un permis ou d'un certificat.

Ce formulaire permet de faire la demande de permis nécessaire à votre projet. Pour des renseignements personnalisés, contactez le Service de l'urbanisme par courriel à urbanisme@lepiphanie.ca ou par téléphone au 450 588-5515.

Vous pouvez nous faire parvenir le formulaire dûment complété ainsi que les documents requis, soit par courriel à l'adresse urbanisme@lepiphanie.ca, soit en personne à l'hôtel de ville, situé au 66, rue Notre-Dame, à L'Épiphanie.